

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX
DU 13 NOVEMBRE 2009**

Etaient présents : MERE Philippe
FAURE Jean-Paul
BATTAIL Sylvie (suppléante)
CASSAGNE Thierry
PELLISSIER Francis (suppléant)
REYNIER-POETE Patrick
TROTIN Mathias

Etaient excusés: BARNEL Annick
BARRÉ Jean-Claude
LEON Jean-Louis
RAVANAT Jean-Luc
TARRO-TOMA Georgette

Ordre du jour : Cantine
Compte-rendu du conseil d'école du 09/11/09
Repas de fin d'année
Informations et questions diverses

COMPTE-RENDU DU 15 SEPTEMBRE 2009

Captage du Bois Rond

Philippe Mère indique que le maître d'œuvre vient de transmettre la facture de l'entreprise Pélissard qui a réalisé les travaux d'amélioration du captage du Bois Rond. La facture correspond exactement au devis, même si l'engazonnement n'a pas été fait mais remplacé par un empierrement avec des enrochements du chemin d'exploitation et accompagnement dans la combe. Etant donné l'actualisation des prix, le montant de la facture est légèrement inférieur et s'élève à 33 873.43 € TTC.

Le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2009 est approuvé par les membres du comité syndical.

CANTINE

Patrick Reynier-Poète tient tout d'abord à s'excuser de ne pas avoir contacté un élu de Notre Dame de Vaulx pour rencontrer le responsable du relais de Chantelouve concernant la cantine scolaire. Cette rencontre s'est décidée subitement, lors d'une réunion maire-adjoints, et il s'y est rendu avec Thierry Cassagne.

Il a été proposé à Chantelouve ce qui s'était décidé à la dernière réunion, à savoir une augmentation du repas à 4,10 € au 1^{er} janvier 2010 et à 4,30 € au 1^{er} septembre 2010. Le responsable de Chantelouve a précisé que par rapport au calcul du repas, il ne s'en sort pas.

Après discussion, il est proposé ces augmentations respectivement au 1^{er} septembre 2009 et au 1^{er} janvier 2010. Une décision rapide doit être prise, étant donné que les factures sont actuellement bloquées.

.../...

L'incidence financière sur la fin de l'année, avec une augmentation de 20 cents par repas, est d'environ 200 euros.

Il rappelle qu'à la dernière réunion, il a été voté la création d'une tranche supplémentaire pour les prix facturés aux familles : pour un quotient familial supérieur à 1 000 €, le repas est fixé à 5,60 €.

Sylvie Battail constate que les prix des repas facturés aux familles dans les tranches haute et basse sont parmi les plus élevés. Elle souhaite que les élus reconnaissent que le Sivom est loin d'être généreux. Elle souhaiterait également que soit engagée une nouvelle discussion sur la cantine et ses tarifs. Les accompagnateurs sont des employés comme les agents techniques qui déneigent et qui fournissent un service à la population. Pourquoi faire prendre en charge leurs salaires par les parents ?

Patrick Reynier-Poète répond que le déneigement bénéficie à tous les habitants des communes alors que ce n'est pas le cas pour la cantine. Il précise que lors de la reprise de la cantine (gérée par la crèche) par le Sivom, les élus avaient convenu que ce service serait en équilibre ; c'était leur choix. D'ailleurs, le service est déjà déficitaire aujourd'hui. Cependant, une nouvelle discussion peut effectivement être engagée.

Il indique qu'il préfère qu'une famille rencontrant des difficultés demande une aide du CCAS plutôt que d'aider systématiquement tous les parents.

Après délibération, le comité syndical accepte, à l'unanimité, de fixer le prix du repas payé au relais de Chantelouve à 4,10 € au 1^{er} septembre 2009 et à 4,30 € au 1^{er} janvier 2010.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 09/11/09

Philippe Mère et **Thierry Cassagne** font part du compte-rendu de la réunion du conseil d'école qui s'est déroulée le 09 novembre 2009. Cette réunion s'est bien passée ; les parents d'élèves sont nombreux cette année.

Ont été abordés les effectifs, (qui vont augmenter l'an prochain), les projets et activités des classes. Les enseignantes du primaire demandent des tapis de sol pour la gymnastique et de pouvoir disposer de la salle du foyer de Notre Dame de Vaulx.

Jean-Paul Faure indique qu'il n'est pas possible de chauffer la salle des fêtes tout le temps. Ce problème sera vu avec les enseignantes.

Sylvie Battail est très étonnée d'entendre que le conseil d'école s'est bien passé alors qu'elle a entendu le contraire d'autre part. Pour avoir assisté à plusieurs conseils d'école, ceux-ci se sont toujours bien passés.

Patrick Reynier-Poète répond que la seule chose est que beaucoup d'échanges ont eu lieu sur le problème de la salle.

Philippe Mère indique que Georgette Tarro-Toma a dû se sentir isolée car elle a beaucoup été questionnée et elle a répondu comme elle a pu.

Patrick Reynier-Poète précise qu'il est intervenu au sujet des cartes de transport scolaire. Il a refait l'historique depuis la création du regroupement pédagogique et a donné le maximum d'éléments aux parents. M. Issindou, Député, a envoyé un courrier à M. Baïetto, vice-président du conseil général en charge des transports, et les conseillers généraux, Mrs Strappazon et Galvin, ont signé un courrier conjoint qu'ils ont transmis à M. Miard, directeur de la maison territoriale de la Matheysine.

Il a cependant été expliqué aux parents que la carte de transport n'est valable que pour un seul aller-retour par jour et que le transport pour la cantine n'est pas pris en compte. Aussi, les parents souhaitant régulariser la situation peuvent acheter une carte de transport scolaire dont le coût est de 140 € par an.

REPAS DE FIN D'ANNEE

Philippe Mère propose de fixer une date pour le repas de fin d'année pour les employés communaux.

Jean-Paul Faure demande que soient associés les employés de la commune de Notre Dame de Vaulx.

Le comité syndical, décide, comme l'an dernier, d'inviter au repas : les employés communaux (Sivom et Notre Dame de Vaulx) et leurs conjoints, les élus du Sivom et leurs conjoints (repas payant pour les conjoints des élus).

Le repas est fixé au jeudi 10 décembre 2009 à l'auberge des 4 chemins à Notre Dame de Vaulx.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Formation secourisme

Philippe Mère informe le comité syndical qu'une formation secourisme est proposée le lundi 21 décembre 2009 toute la journée et le mardi 22 décembre 2009 matin. Elle sera dispensée par M. et Mme Perrin-Patras Guillaume et Andréa gratuitement. Le groupe doit être constitué d'un minimum de 8 personnes et d'un maximum de 12. On va proposer cette formation aux employés communaux et aux enseignantes.

L'institutrice des CM2 a demandé à faire une formation pour les élèves de sa classe. Il faudra se renseigner sur la gratuité ou pas de cette formation.

Demande de participation financière de la psychologue scolaire

Philippe Mère fait part au comité syndical du courrier envoyé par la psychologue scolaire demandant, comme chaque année, une participation financière par élève pour ses frais de fonctionnement. Cette année, le montant est de 0.80 € par élève.

Le comité syndical accepte de verser une participation financière de 0.80 € par élève à la psychologue scolaire par le biais d'achat de fournitures.

Balayeuse

Jean-Paul Faure indique que la balayeuse ne pourra être achetée qu'en 2010. Le fournisseur ESD propose d'en montrer le fonctionnement. Les élus seront prévenus du jour de la démonstration.

Périodicité des réunions du Sivom

Patrick Reynier-Poète propose de fixer une périodicité pour les réunions du Sivom.

Après discussion, les réunions seront fixées les 4èmes jeudis des mois impairs à compter du mois de janvier 2010.

La prochaine réunion aura donc lieu le jeudi 28 janvier 2010.